



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

Mise en tourisme des Haras nationaux : de la perpétuation à la réinvention ?

Turning national studs into objects of tourism. From preservation to reinvention?

Sylvine Pickel-Chevalier



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/economierurale/8247>

DOI : [10.4000/economierurale.8247](https://doi.org/10.4000/economierurale.8247)

ISSN : 2105-2581

Éditeur

Société Française d'Économie Rurale (SFER)

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2020

Pagination : 35-51

ISSN : 0013-0559

Référence électronique

Sylvine Pickel-Chevalier, « Mise en tourisme des Haras nationaux : de la perpétuation à la réinvention ? », *Économie rurale* [En ligne], 374 | Octobre-décembre, mis en ligne le 01 janvier 2023, consulté le 02 janvier 2023. URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/8247> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/economierurale.8247>



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International - CC BY-NC 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/>

Mise en tourisme des Haras nationaux

De la perpétuation à la réinvention ?

Sylvine PICKEL-CHEVALIER • Université d'Angers, UFR ESTHUA Tourisme et Culture, UMR CNRS Espaces et Sociétés, Angers

Le cheval a accompagné l'évolution des hommes depuis l'Antiquité. La disparition de ses fonctions utilitaires au XX^e siècle aurait pu sceller son destin, s'il n'avait été requalifié dans la société des loisirs, lui conférant de nouveaux usages. Dans ce cadre, les activités équestres peuvent aussi entrer dans une logique de patrimonialisation, témoignant de leur changement de signifié. L'auteure postule que le tourisme peut contribuer à cette dynamique. Cet article s'intéresse plus particulièrement aux cas des Haras nationaux en France. Son dessein est de comprendre les processus de patrimonialisation d'un ancien outil de production agricole par sa mise en tourisme, d'une part ; et le rôle des acteurs territoriaux œuvrant à cette réinvention, d'autre part.

MOTS-CLÉS : *haras nationaux, patrimonialisation, tourisme, acteurs, territoires*

Turning national studs into objects of tourism. From preservation to reinvention?

Horses have supported the development of humankind since antiquity. When they ceased to play a useful role in society during the twentieth century, this could have sealed their fate, had they not been recategorized as part of the leisure sphere and thus given new social purposes. This recategorization has also enabled equestrian activities to undergo heritage development, reflecting their change of meaning. In this article, I claim that tourism can contribute to this dynamic, focusing in particular on the case of national studs in France. I aim firstly to understand how turning the horse into an object of tourism has enabled an animal that was formerly an agricultural production tool to undergo heritage development, and secondly to understand the role of regional actors who have had a hand in this reinvention. (JEL: Z32)

KEYWORDS: *national studs, heritage development, tourism, actors, territories*

Le cheval a accompagné l'évolution des hommes depuis l'Antiquité, en tant que force motrice et objet de distinction sociale (Roche, 2011). La disparition de ses fonctions utilitaires au XX^e siècle aurait pu sceller son destin (Raulff, 2018), s'il n'avait été requalifié dans la société des loisirs (Tourre-Malen, 2009 ; Pickel-Chevalier, 2015). Les activités équestres peuvent aussi entrer dans une logique de patrimonialisation, qui a encore peu été analysée. En effet, les chevaux et leurs pratiques sont dépositaires d'une combinaison de patrimoines naturels et culturels. Ils sont associés à des patrimoines matériels – races, équipements, infrastructures – et immatériels – arts équestres, type de pratiques témoins de modes de vie traditionnels (Helgadóttir et Sigurdardóttir, 2008 ;

Adelman et Thompson, 2017). Toutefois, à l'instar de toute tradition, ils sont largement réinventés au travers de phénomènes de sélection de la mémoire, participant à la construction des identités locales (Hobsbawm et Ranger, 2012 ; Heinich, 2009).

L'hypothèse de l'étude est que le tourisme peut contribuer à cette dynamique, en s'intéressant plus particulièrement au cas des Haras nationaux. Fondés au XVII^e siècle par Colbert en vue de favoriser une amélioration des races chevalines, ils constituèrent pendant trois siècles une institution essentielle (Roche, 2008). Néanmoins, les progrès des techniques remettent progressivement en question leur ancienne place sociétale. Ils auront finalement raison des Haras nationaux,

qui deviennent Établissement public administratif (EPA) en 1999. En 2010, ils sont regroupés avec l'École nationale d'équitation, pour fonder l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE), dont les missions se détournent de la production. Dès lors, la survie des sites dépend de leur capacité de réinvention culturelle. Dans ce cadre, notre article a pour but de répondre à la question suivante : le tourisme peut-il être un agent de patrimonialisation des Haras nationaux ? Notre objectif est de comprendre, d'une part, ces processus de transformations interrogeant la co-constitution entre tourisme et patrimoine ; et d'autre part, le rôle des acteurs œuvrant à cette évolution, au travers de logiques de développement territorial.

Cette analyse nécessite de revenir sur les relations dialogiques entre tourisme et patrimoine, par une revue de la littérature internationale et interdisciplinaire. J'interrogerai plus spécifiquement le cas des Haras nationaux, par une double approche globale, analysant les stratégies de développement nationales, et locales. Cette dernière repose sur l'étude de deux sites : le Haras de la Vendée et le Haras de Saint-Lô. Je les ai sélectionnés en raison de leurs caractéristiques géo-économiques, culturelles et patrimoniales. Ils sont tous deux des haras historiques situés dans des départements à fort ancrage culturel équin (Vendée, Manche). Ils appartiennent désormais à des collectivités, sous des configurations différentes (département, syndicat mixte), tout en conservant *in situ* des représentants de l'IFCE. Enfin, ils sont entrés dans des logiques de redéveloppement économique, associées à la valorisation de leur patrimoine au travers de dynamiques touristiques et sportives.

Après être revenue sur l'étude de la littérature relative à la relation dialogique entre tourisme et patrimoine, je présenterai mes résultats structurés en deux parties. J'analyserai l'évolution globale des

Haras nationaux, permettant de dresser un panorama de la diversité de leur situation administrative et territoriale. Puis, j'approfondirai cette approche en étudiant plus spécifiquement le cas des haras de la Vendée et de Saint-Lô.

Méthodologie

Ma méthodologie repose sur une démarche constructiviste, définie par P. Bourdieu (1987) à la jonction d'une double dimension objective et construite. En tant que géographe, je rejoins plus précisément l'approche de G. Di Méo, lequel affirme l'importance pour la géographie sociale de parvenir à concilier analyse du tangible et de l'intangible, au travers d'une interaction entre étude des structures physiques et sociales d'une part et représentations des individus, d'autre part (Di Méo, 2016). Le constructivisme sous-tend aussi la conscience de la non-objectivité du chercheur (Morin, 1986), en posant « comme principe que la cognition procède par l'élaboration d'énoncés qui construisent l'objet de connaissance », comme le rappelle le géographe Michel Lussault (2003).

Ma démarche combine étude de données structurelles et analyse de discours construits :

- analyse de la littérature et des documents officiels, permettant de comprendre l'évolution des Haras nationaux et de la filière ;
- étude des statistiques relatives au fonctionnement socio-économique des 2 haras (rapports d'activité ; fréquentations touristiques des sites) ;
- observations qualitatives participantes et non participantes sur les 2 sites de 2017 à 2019, pour analyser leur mode de fonctionnement ;
- entretiens qualitatifs semi-directifs et individuels conduits entre 2017 et 2020, auprès de 13 responsables (25 heures

d'entretien), permettant de comprendre le rôle des acteurs, au prisme de leurs interprétations.

Les personnes interrogées ont été choisies en raison de leur implication à différents niveaux, dans le processus de co-constitution touristique et patrimoniale des sites. Le *tableau 1* les répertorie et précise l'enjeu des entretiens. Seules apparaissent

leurs fonctions. Au niveau national, j'ai conduit des entretiens avec 4 responsables de l'IFCE investis dans l'évolution globale des haras et 1 directeur du ministère de la Culture. À l'échelle des haras de la Vendée et de Saint-Lô, j'ai interrogé 3 directeurs régionaux de l'IFCE, 4 directeurs et directeurs-adjoints de sites et 1 directeur départemental des patrimoines (*tableau 1*).

Tableau 1. Récapitulatif des 13 entretiens

Entretiens	Fonctions	Objectifs de l'entretien. Comprendre :	Date de l'entretien
1.	Directeur des patrimoines, ministère de la Culture.	– l'importance prêtée par le ministère aux patrimoines des Haras, – les outils de préservation.	Juillet 2019
2.	Président du Conseil d'Administration, IFCE.	– les stratégies de l'IFCE face aux enjeux touristiques et patrimoniaux.	Mars 2019
3.	Directeur Général, IFCE.	– l'histoire contemporaine des Haras nationaux, – les missions de l'IFCE et ses rapports aux anciens Haras.	Juillet 2019
4.	Directeur du Pôle de la formation, IFCE.	– l'évolution de la place des formations à l'IFCE.	Avril 2019
5.	Directeur de la valorisation immobilière, IFCE.	– les politiques de valorisation patrimoniale de l'IFCE.	Mai 2020
6.	Directrice territoriale Pays de la Loire, Centre, Val de Loire, IFCE, jusqu'à 2018.	– l'évolution des formations de l'IFCE au Haras de la Vendée.	Septembre 2017
7.	Directrice territoriale Ouest-Bretagne, Pays de la Loire et Centre Val de Loire, IFCE, depuis 2018.	– les formations de l'IFCE au Haras de la Vendée aujourd'hui.	Avril 2019
8.	Directeur du Haras de la Vendée de 2005 à 2012.	– la mise en œuvre du projet départemental du haras.	Septembre 2017
9.	Directeur du Haras de la Vendée depuis 2014.	– le projet culturel, touristique et sportif actuel du Haras, – les difficultés et perspectives avenir.	Septembre 2017
10.	Directrice-adjointe, Haras de la Vendée.	– le modèle socio-économique du Haras de la Vendée.	Septembre 2017
11.	Directeur des Patrimoines, département de la Manche.	– les politiques de mise en valeur patrimoniale et touristique du Haras de Saint-Lô.	Juillet 2019
12.	Directeur territorial Basse et Haute Normandie, IFCE (2013-2018) ; Directeur stratégique IFCE depuis 2018.	– la reconversion des agents IFCE de Saint-Lô.	Mai 2020
13.	Directeur du Pôle Hippique de Saint-Lô.	– l'évolution du Haras de Saint-Lô et son modèle socio-économique, – les difficultés et perspectives avenir.	Juillet 2019

Source : l'auteure.

Tourisme et patrimoine Un phénomène de co-constitution

Le patrimoine culturel est défini par le Conseil de l'Europe comme « un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent, par-delà le régime de propriété des biens, comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continue évolution » (2005)¹. Tout n'est donc pas patrimoine. Sa détermination résulte de choix collectifs (Babelon et Chastel, 1994), participant à une construction de la mémoire, au travers de la reconnaissance de jalons identitaires communs (Heinich, 2009 ; Sire, 2008). Dans ce contexte, le patrimoine ne se transmet pas de façon inchangée d'une génération à une autre. Au contraire, il est constamment réinventé et souvent contesté (Hitchcock *et al.*, 2010).

Le patrimoine résulte donc d'une dimension idéologique de la mémoire (Lazzarotti, 2011), qui se mondialise avec la création en 1972 du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette dimension implique une mise à distance du passé (Debray, 1999), associée à une volonté de fixation des objets, pour mieux les protéger. Ce choix de sanctuarisation de la mémoire engendre des relations compliquées au patrimoine vivant. La création du patrimoine immatériel de l'UNESCO aspire à y pallier. Il est défini en 2003 comme : « les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire [...] que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment

d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine »².

Ce concept qualifie le patrimoine comme relevant d'une double dimension synchronique et diachronique, en tant qu'héritage transmis, mais aussi inscrit dans une culture contemporaine qu'il contribue à régénérer. Il donne une importance essentielle aux acteurs sociaux dans la construction « en même temps évolutif et processuelle de ce patrimoine » (Bortolotto, 2011), auquel ils confèrent une fonction identitaire. Par conséquent, ce patrimoine immatériel positionne la communauté au centre de ses préoccupations comme agent fondamental de la transmission, mais aussi de la réinvention constante d'une culture vivante (Hobsbawm et Ranger, 2012).

La question soulevée par le patrimoine matériel et surtout immatériel est de réussir à concilier protection et adaptation à une société évolutive. Or le tourisme peut être un vecteur catalysant cette symbiose. Si certains auteurs accusent le tourisme de détruire « l'authenticité » – un concept pourtant controversé – des sociétés, en engendrant une homogénéisation des cultures au travers de leur commercialisation (Hanna, 1972), d'autres défendent l'idée de relations constructrices plus complexes, comme c'est le cas de G. Richard : « Culture and heritage constitute vital resources for tourism development, and tourism in turn makes an important contribution to cultural development »³ (2000). Le géographe O. Lazzarotti souscrit à cette logique, en démontrant que « le patrimoine et le tourisme sont deux phénomènes d'une même dynamique de production mémorielle : ils sont co-constitués » (2011).

2. <http://uis.unesco.org/fr/glossary-term/patrimoine-culturel-immateriel>.

3. « La culture et le patrimoine constituent des ressources vitales pour le développement du tourisme, et le tourisme fournit, en retour, une contribution importante au développement culturel. »

1. <https://rm.coe.int/1680083748>.

Cette co-construction résulte du fait que le tourisme vit notamment de la mise en valeur des sites culturels qu'il investit. En retour, il participe au changement de leur signifié, en les recodifiant comme objets mémoriels, participant à la fabrication des identités. En cela, ils deviennent des « sémiophores », c'est-à-dire des entités porteuses d'une signification se substituant à leur usage initial (Pomian, 1987). Ils se définissent, dans la conscience collective, comme des marqueurs culturels, inscrits dans une historicité construite par une communauté (Hartog, 2003). Tourisme et patrimoine relèvent ainsi d'une co-constitution, qui peut aller jusqu'à « faire territoire », en identifiant un espace au travers d'une double dimension idéale et matérielle (Djament-Tran, 2015).

L'évolution des Haras nationaux semble relever de cette dynamique. La perte de leur fonction utilitaire a permis leur entrée dans un processus de patrimonialisation, qui nécessite leur réinvention portée par leur mise en tourisme. Ils sont toutefois caractérisés par des configurations diverses.

Résultats

1. De la redéfinition des Haras nationaux : un panorama bigarré

Les Haras nationaux ont été fondés par Colbert (1665) pour favoriser une amélioration des races chevalines et assurer la remonte de l'armée⁴, tout en permettant le contrôle de l'État sur cette ressource, par le prêt d'étalons royaux (Roche, 2008). Au cours du XVIII^e siècle, plusieurs réformes perfectionnèrent le système (Digard, 2007). La stratégie de développement des Haras nationaux repose sur une diffusion spatiale, destinée à répartir la production équine en France, mais aussi à asseoir le contrôle de l'État sur les territoires. Les Haras sont placés sous la double tutelle des

ministères de la Guerre et de l'Agriculture. Après la création du Haras du Pin en 1715, 22 autres sites voient le jour, entre le milieu du XVIII^e siècle et la fin du XX^e (figure 1). Si les haras connaissent des évolutions en traversant les régimes (disparition en 1790 ; recréation en 1795 ; restructuration en 1806 ; réorganisations successives sous la Restauration, le Second Empire, la III^e République), ils demeurent des structures nécessaires au fonctionnement du pays, jusqu'à la première moitié du XX^e siècle.

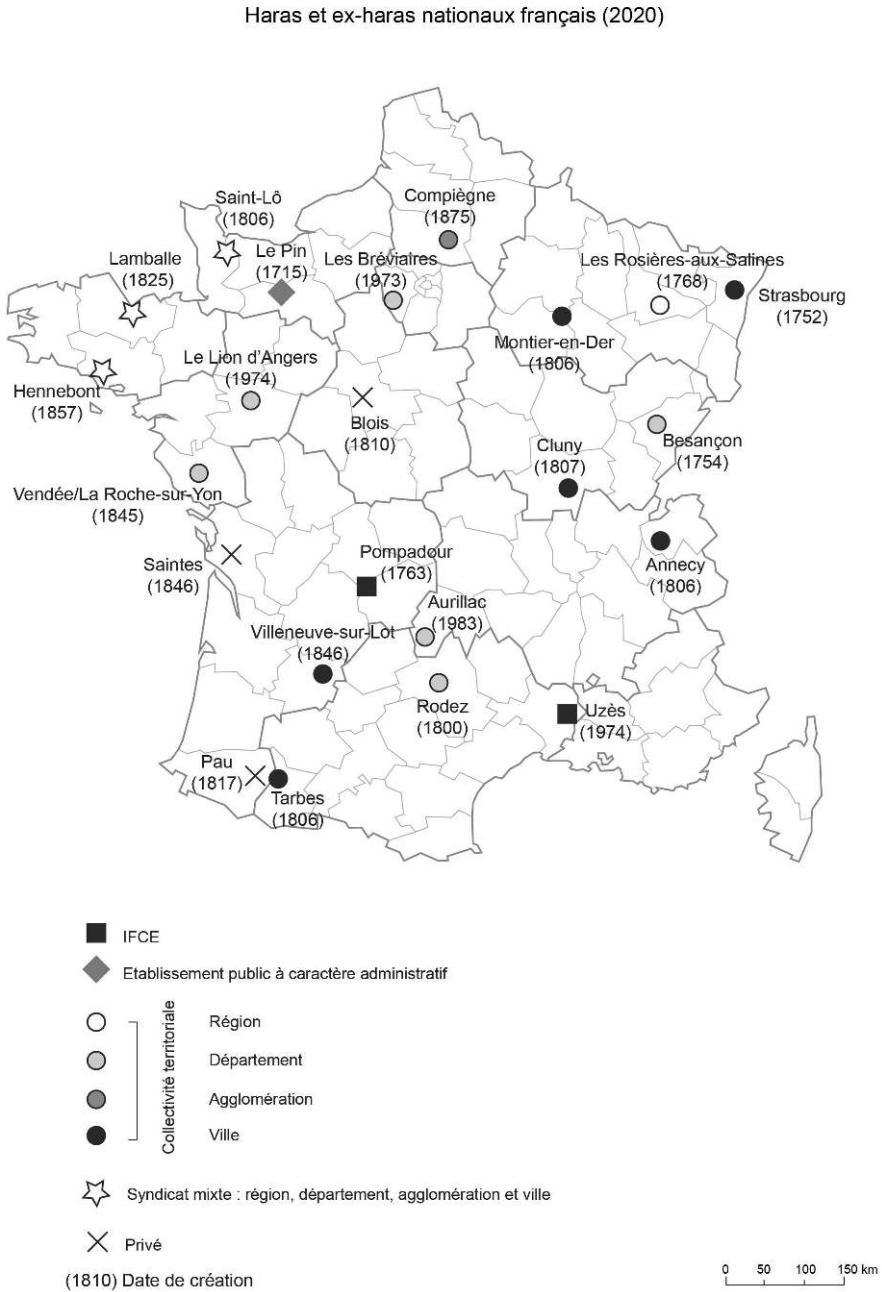
Le rayonnement de l'institution est alors fragilisé par les progrès des techniques, qui rendent obsolètes les utilisations pluriséculaires du cheval. Ce dernier doit sa perpétuation à son glissement dans les sphères du sport et des loisirs (Chevalier, 2016). Ce transfert est orchestré par la mise en place d'organismes nationaux, privilégiant très tôt les courses (création du Jockey Club français en 1834), puis les sports et les loisirs (Société hippique française en 1865 ; Fédération française des sports équestres en 1921 ; Association nationale pour le tourisme équestre en 1963 ; Poney Club de France en 1971). Les Haras nationaux s'efforcent initialement d'absorber ces évolutions, en réorientant leur production.

Néanmoins, au soir du XX^e siècle, ils voient leur légitimité remise en question⁵, dans un contexte marqué par un double processus de perte de fonction utilitaire du cheval et de politique de libre concurrence imposée par l'Union européenne. Cette situation finit par avoir raison des Haras nationaux, qui deviennent Établissement public administratif en 1999. Dès lors, la politique est à la restructuration et à la diminution du coût de fonctionnement des sites. Cette exigence est accentuée par la loi d'orientation des lois de finances

4. Approvisionnement en chevaux de l'armée.

5. L'amendement Mariton, qui fut rejeté, proposait la suppression des Haras nationaux dès 1995, pour des raisons économiques.

Figure 1. Répartition spatiale des Haras nationaux, précisant leur date de création et leurs propriétaires actuels (2020)



Source : l'auteur.

(LOLF) de 2001, qui supprime les comptes spéciaux du trésor. Le Gouvernement met un terme au fonds national des Haras, alimenté par un prélèvement de 0,7 % sur les paris des courses. Le budget de l'EPA est désormais inclus dans celui du ministère de l'Agriculture. Cette réforme fragilise encore le jeune établissement, qui doit se réinventer. À l'aube des années 2000, il comprend 23 haras nationaux, 220 stations de monte, 1 472 chevaux et 1 100 agents.⁶

En 2003, la signature d'un nouveau contrat d'objectif (2004-2008) entre l'État et l'EPA exige la réduction du nombre d'effectifs et de structures, par la vente du patrimoine immobilier. Le XXI^e siècle ouvre une période d'incertitude. L'institution doit faire face à la remise en question de son modèle de fonctionnement, tandis que les profils et attentes des pratiquants se transforment, marqués par le triple phénomène de féminisation, rajeunissement et quête de loisirs. En 2019, 83 % des licenciés à la Fédération Française d'Équitation sont des femmes, 60,5 % ont 18 ans et moins et 73,5 % ont des licences « loisir »⁷.

Afin de s'adapter à ces nouveaux enjeux, l'État impose en 2010 un regroupement des Haras nationaux et de l'École nationale d'équitation, pour fonder l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation, placé sous la double tutelle des ministères chargés de l'Agriculture et des Sports. Parallèlement a été créé le Groupement d'intérêt public (GIP) France Haras, destiné à organiser le transfert en cinq ans des activités de reproduction équine vers des structures privées. La réforme ayant été menée à son terme, avec la disparition de la reproduction nationale, le GIP a été dissous en 2016.

Désormais privé de ses fonctions d'élevage, l'IFCE poursuit ses transformations. Il doit s'adapter à un nouveau modèle destiné à accompagner la filière, tout en préservant les missions essentielles héritées des Haras (traçabilité, formation) et du Cadre noir (patrimoine, formation, sport). En 2018, il obtient la qualification d'Institut technique agricole du ministère de l'Agriculture et adhère à l'Association de coordination des instituts techniques agricoles. Ses objectifs sont recentrés sur 6 axes (2020) : (1) rechercher, innover, développer et transférer les savoirs ; (2) former pour développer les compétences professionnelles ; (3) valoriser le patrimoine équestre français ; (4) assurer l'expertise réglementaire et l'accompagnement de la filière ; (5) sécuriser la traçabilité sanitaire ; (6) contribuer aux politiques de soutien des sports équestres⁸.

Selon le directeur général de l'IFCE :

« Aujourd'hui notre champ de compétences est précis : nous sommes stabilisés et reconnus comme le seul établissement public de la filière, à même d'échanger avec d'autres acteurs. » (Entretien n° 3).

L'évolution de l'IFCE interroge, cependant, le devenir des anciens haras. En 2019, dix (plus deux en cours) portent le nom de « Haras nationaux », devenu une marque. La plupart constituent des espaces de verdure, enchâssés dans la ville (Bruneau, 2017), qui peuvent intéresser des entrepreneurs, bien que se pose la question de leur rentabilité. Plusieurs configurations ont émergé, en fonction de différents paramètres : leurs nouveaux propriétaires, la présence maintenue d'agents de l'IFCE, leur classement patrimonial et les projets construits pour les faire vivre, intégrant ou non des chevaux. Tous les sites n'appartenaient pas historiquement aux Haras

6. https://www.ifce.fr/wp-content/uploads/2015/09/INS_Chronologie_recente_HN_IFCE.pdf.

7. <https://www.ffe.com/journaliste/Publications/Statistiques>.

8. <https://www.ifce.fr/ifce/decouvrir-institut/missions/>.

nationaux. Sept (Rosières aux Salines, Les Bréviaires, Rodez, Le Lion d'Angers, Besançon, Montier en Der et Strasbourg) étaient propriétés des collectivités (département ou ville). L'IFCE ne possède plus aujourd'hui que deux haras (Pompadour et Uzès), mais ses agents demeurent présents dans 14 sites. Ils travaillent de concert avec les nouvelles institutions, en appui à la filière sur des missions d'identification, de formation ou de recherche, selon le directeur du Pôle de la formation de l'IFCE (entretien n° 4). La vente ou reprise des haras a privilégié, quant à elle, des projets de développement local économique viable en lien avec le cheval, comme le rappelle le directeur de la valorisation immobilière de l'IFCE (entretien n° 5).

Cette stratégie a permis à 18 haras d'entrer dans des logiques de valorisation territoriale sous des configurations variées : EPA (1) ; syndicats mixtes (3) ; propriétés des collectivités : région (1) et surtout département (6) et ville (6) voire agglomération (1). Ces projets se caractérisent par une volonté de pluriactivités – parfois en cours de réflexion –, pouvant générer la création de pôles hippiques (sport, élevage). Ils intègrent, néanmoins, presque systématiquement (17), le tourisme culturel comme agent premier ou secondaire de développement (tableau 2), autour de la présence de chevaux – tous à l'exception de deux d'entre eux : Rodez et Annecy.

La valorisation du patrimoine bâti des haras, passant par une classification, n'est pas systématique. Seules les archives des haras ont fait l'objet d'une politique de conservation globale, avant leur mise en vente, conformément à la loi. Le directeur des politiques recherche du ministère de la Culture précise ainsi :

« Il n'existe pas de stratégie spécifique de préservation des Haras nationaux au niveau du ministère de la Culture, mais le niveau de protection des différents sites au titre des monuments historiques a été

examiné à la faveur de leurs réaffectations. Comme pour tout patrimoine, il repose sur l'intérêt historique, artistique, scientifique et technique des bâtiments de chaque site. » (Entretien n° 1).

La situation des haras n'est donc pas uniforme. En 2020, 13 bénéficient d'une protection : 11 au travers d'une inscription (Pompadour, Hennebont, Lamballe, Saint-Lô, Rodez, Tarbes, Montier en Der, Annecy, Pau-Gelos, Blois, Saintes) et 2 d'un classement au titre des Monuments historiques (Le Pin, Strasbourg). Ces protections ne favorisent pas nécessairement leur valorisation culturelle territoriale : les quatre sites entrés dans des stratégies commerciales privées sont inscrits ou classés.

Le panorama de la situation des haras est donc bigarré, en raison d'une pluralité de facteurs, laissant émerger une typologies entre sites appartenant à l'IFCE (2), propriété territoriale exclusive (14) ou partagée (4) et enfin propriété privée (3). Toutefois, ils ont en commun d'être entrés dans une logique de recodification, associée à leur changement de signifié. Ils deviennent des sémiophores, qui s'inscrivent néanmoins dans un dynamisme présent, favorisé par la pluriactivité. Cette dernière est le plus souvent liée à la présence, constante ou temporaire, de chevaux (18 sites). Elle repose sur l'association des acteurs autour d'un projet co-construit. Comme le précise le président du Conseil d'administration de l'IFCE :

« L'articulation entre l'IFCE, les territoires et éventuellement des acteurs extérieurs comme des associations, est devenue essentielle à la pérennité de ces sites, dans des relations de complémentarités. » (Entretien n° 2).

Or le tourisme est un levier de cette nouvelle conception patrimoniale des haras, au travers de processus de co-constitution. Associé à d'autres activités, telles que le sport, l'élevage et la formation, il permet

Tableau 2. État des lieux de la situation des anciens Haras nationaux en 2020

Nom du haras	Propriétaire actuel	Agents IFCE	Marque Haras nationaux	Activités actuelles
Pompadour	IFCE	X	X	Traçabilité ; Recherche-développement en élevage ; Tourisme culturel ; Sports ; Courses (association).
Uzès	IFCE	X	X	Formation ; Recherche-développement en traction et endurance ; Sport ; Tourisme culturel.
Le Pin	EPA	X	X	Tourisme culturel ; Sport ; Formation ; Recherche-développement en reproduction ; Élevage (associations).
Hennebont	Syndicat mixte	X	X	Tourisme culturel ; Pôle hippique (Formation, Écurie de propriétaires, Sport).
Lamballe	Syndicat mixte	X	X	Tourisme culturel ; Pôle hippique (Formation, Sport, Pensions, Élevage).
Saint-Lô	Syndicat mixte	X	X	Tourisme culturel ; Pôle hippique (Sport, Écurie de propriétaire, Élevage).
Rosières aux Salines	Région	X	X	Tourisme culturel ; Pôle hippique/GIE région, département, IFCE (Sport, Formation, Élevage sous forme de coopérative).
Les Bréviaires	Département			Projet de tourisme culturel en cours ; Élevage (coopérative).
Rodez	Département			En cours de réflexion (fermé depuis 2017).
La Roche-sur-Yon/ Vendée	Département	X	X	Tourisme culturel ; Sport ; Formation.
Le Lion d'Angers	Département	X		Sport ; Tourisme sportif ; Parc urbain ; SOS Villages d'enfants ; Élevage (privé) ; Brigade équestre de Gendarmerie.
Besançon	Département	X	X	Tourisme culturel ; Formation.
Aurillac	Département	X		Tourisme culturel ; Projet élevage et sport en cours.
Compiègne	Agglomération		En cours	En cours de réflexion. Tourisme culturel ; Écurie de propriétaires.
Cluny	Ville	X	X	Tourisme culturel ; Pôle hippique/GIP ville-Département-IFCE (Sport, Centre équestre, Formation).
Tarbes	Ville		En cours	Tourisme Culturel ; Section équestre militaire ; Sport (association).
Montier-en-Der	Ville			Tourisme culturel ; Gîte ; Pensions.
Villeneuve-sur-Lot	Ville	X		En cours de réflexion. Tourisme culturel ; Médiation ; Formation.
Annecy	Ville			Parc urbain ; Tourisme culturel.
Strasbourg	Ville			Hôtel-brasserie et Biocluster (exploitation commerciale privée).
Pau-Gelos	Privé	X		Élevage.
Blois	Privé			Projet de résidence hôtelière.
Saintes	Privé			Entreprise publicitaire-immobilière.

Source : l'auteure.

leur réinvention. Nos deux études de cas en attestent.

Les Haras de la Vendée et de Saint-Lô : réinvention patrimoniale touristique et sportive

1. De l'agriculture à la culture : la patrimonialisation des haras

Le Haras de La Roche-sur-Yon voit le jour en 1846, à la demande de la ville et du conseil général de Vendée. Le consentement du roi émane d'une volonté de répartition de la production équine dans les provinces, mais aussi de domination d'un département instable (Caillaud, 2003). Le haras est bâti au cœur de la ville, dans un parc de 4,5 ha. L'ensemble, construit dans un style néo-classique, est agrandi entre 1876 et 1904, pour recevoir jusqu'à 220 étalons.

Saint-Lô accueille, quant à elle, des étalons dès 1806 et devient station permanente en 1820 (Talon, 2014). Après la défaite de Sedan, l'État souhaite moderniser la production équine, en privilégiant l'anglo-normand comme cheval de guerre. Saint-Lô qui le produit en bénéficie : de 1882 à 1905 est construit un ensemble monumental pouvant recevoir jusqu'à 300 étalons. Le nouveau haras est en partie détruit par les bombardements en 1944. Les écuries sont reconstruites à l'identique, tandis que la ville lui concède de nouveaux terrains, lui permettant de s'étendre sur 8,5 ha.

La mécanisation qui restreint les fonctions du cheval se répercute sur le dynamisme des deux sites. À La Roche, le nombre des étalons passe de 191 en 1924 à 139 en 1940. Les responsables du haras s'efforcent d'intégrer les nouvelles demandes en remplaçant l'élevage du demi-sang carrossier par des chevaux de sports et de loisirs à partir des années 1960 (Caillaud, 2003). Malgré cela, leur nombre s'effondre : alors que le haras en hébergeait encore 120 en 1985, il n'en avait plus

que 17 en 2005, selon l'ancien directeur du haras (entretien n° 8).

Le salut du Haras de Saint-Lô résulte, pour sa part, de sa reconversion précoce vers le cheval de sport. En 1950, des éleveurs réunis au haras créent l'association du *Stud-book* du cheval normand. À partir des années 1970, le Haras de Saint-Lô est devenu un porte-flambeau de la production du cheval de sport en France. Cependant, ces initiatives n'enrayent pas le déclin de l'activité de reproduction. Dans les années 1980, le haras ne possède plus que 130 étalons. De nouveaux projets sont à créer pour assurer sa perpétuation, au travers d'une double valorisation sportive et patrimoniale. En 1992 est créé le Centre de promotion de l'élevage (CPE), destiné à agrémenter le site historique de structures modernes. Parallèlement, en 1993, les bâtiments anciens et le parc sont inscrits au titre des Monuments historiques.

En 1999, les deux sites sont touchés par la transformation de l'institution en EPA, qui conduit à leur restructuration en 2003. Cette évolution leur ouvre, cependant, de nouvelles perspectives, au travers de configurations différentes. À la Roche, deux propositions territoriales se font jour, opposant le projet de la ville – reconversion en hébergements sociaux – et du département – centre culturel et touristique autour du cheval. C'est finalement à ce dernier qu'il reviendra en 2006, en raison d'un document historique actant de sa propriété, si l'État se retirait. En 2008, il perd son nom historique pour devenir Haras de la Vendée. Cette transaction entre l'État et la collectivité s'est faite autour d'un projet devant permettre conservation du patrimoine équin local et développement territorial. Selon l'ancien directeur du haras :

« Le cahier des charges reposait sur la création au sein du haras : d'un site culturel et touristique conservant le patrimoine bâti et végétal ; d'un espace de formation ; d'un pôle de développement pour la filière

cheval vendéenne et d'un espace événementiel. » (Entretien n° 8).

Il induit donc une mise en tourisme du site autour d'un projet culturel et sportif en lien avec le cheval. Dans ce cadre, le département a investi 2,5 millions d'euros dans la restauration du patrimoine bâti concernant une partie des écuries, la maison du directeur transformée en salle d'exposition et boutique, le bassin et la fontaine, les pavés de la cour, la sellerie d'honneur transformée en musée, le patrimoine végétal et enfin des voitures hippomobiles. De nouvelles entités furent aussi créées dans le respect de l'architecture (carrière, marcheur, gradins avec toiture, etc.).

La stratégie de reprise du haras se distingue à Saint-Lô, par la mise en place d'un projet collaboratif. Il s'illustre par la création en 2005 d'un syndicat mixte associant le conseil régional de Normandie et le conseil général de la Manche. Ce dernier avait pour mission d'agrandir le CPE, parallèlement au haras historique géré par l'IFCE. 14 millions d'euros furent investis pour aménager un domaine combinant pôle de compétition et centre d'élevage. L'originalité a été, selon le directeur du site :

« *La signature en 2014 d'un accord entre l'IFCE et le syndicat mixte. Il donne jour au Pôle Hippique de Saint-Lô, dont le dessein est de permettre une gestion unique du site dans son ensemble.* » (Entretien n° 13).

Il préfigure la vente du haras au syndicat mixte, qui se réorganise autour d'une gouvernance associant la région Normandie (assurant 30 % du financement des restes à charge), le département de la Manche (30 %), l'agglomération de Saint-Lô (20 %) et la ville de Saint-Lô (20 %). L'objectif du pôle est de permettre :

- le développement d'action de commercialisation du cheval, notamment du cheval de sport ;

- la poursuite du développement de l'événementiel sportif ;
- la transformation de « l'hôtel d'entreprise » en « pépinière d'entreprise » ouverte à des jeunes cavaliers de CSO ;
- le renouvellement de l'offre touristique et culturelle du site, autour de manifestations diversifiées⁹.

En 2017, la vente est actée. L'IFCE demeure *in situ* grâce à la présence d'une délégation territoriale prévue jusqu'à 2021. En fonction de leur choix, les agents sont mis à disposition du Pôle hippique dans l'événementiel sportif, ou reconvertis vers d'autres métiers (traçabilité sanitaire) sur d'autres sites, comme le précise le directeur stratégique de l'IFCE (entretien n° 12).

Les deux haras doivent leur survie à la transformation de leurs activités, qui leur permet de se réinventer par un changement de signifié : ils passent d'un outil de production agricole à un instrument de valorisation culturelle et sportive. Ce processus de sémiophorisation s'inscrit dans une filiation historique, en demeurant centré sur la mise en exergue des patrimoines équins.

2. Des outils territoriaux de valorisation de la culture équine

Les acteurs des deux haras ont choisi de renouveler l'identité de leur site entre rupture et conservation. Ils ne sont plus des lieux de reproduction, mais de valorisation de la culture équine, définie comme « un système de pratiques et de représentations liées aux équidés, partagé par une communauté et autour duquel elle s'identifie » (Pickel-Chevalier, à paraître). Ils œuvrent à sa perpétuation par sa régénération constante, au travers d'un faisceau d'outils de transmission : tourisme, sport, formation, voire élevage. Cette culture est

9. <https://www.polehippiquestlo.fr/presentation/qui-sommes-nous/>.

plurielle, intégrant le patrimoine vivant (races de chevaux), le patrimoine bâti et construit (haras, parc, voitures), mais aussi le patrimoine immatériel (savoir-faire).

Ainsi, le Haras de la Vendée propose une pluralité d'activités touristiques : visites avec présentation de la cavalerie, séances de travail commentées, promenades en calèche, accueil des scolaires. Cette dynamique est accentuée par l'organisation de nombreux événements tous les jours pendant l'été (*illustration 1*) et ponctuellement dans l'année. En 2017, 26 événements furent créés hors juillet-août, dont 13 par le site et 13 par des associations. La majorité d'entre eux entretient la tradition équine, en combinant des compétitions organisées par des associations (élevage, concours hippiques) et des spectacles équestres proposés par le site. Le département diversifie néanmoins les publics, en développant d'autres activités culturelles (Fête de la musique, Journées européennes du patrimoine, etc.) et sportives (courses pédestres). Enfin, le haras bénéficie du maintien d'agents de l'IFCE, qui animent des formations de haut niveau technique en

sellerie/harnachement (diplômante et qualifiante), valorisation de jeunes chevaux de sport et attelage (entretien n° 6 avec l'ancienne directrice territoriale Pays de la Loire, Centre, Val de Loire de l'IFCE). La nouvelle directrice territoriale précise que ces deux dernières vont cependant fermer, en raison d'un recentrement des missions de l'IFCE sur les formations diplômantes à destination des professionnels (entretien n° 7).

Le Haras de Saint-Lô se définit aussi comme un outil territorial de valorisation des cultures équines dans leur diversité. Il aspire à combiner sport, élevage, tourisme, culture et privatisation. En 2018, le site a orchestré 172 journées d'événements. Ils privilégient la filiation de l'activité du haras autour de l'élevage (salons des étalons, championnats d'élevage) et du sport (compétitions hippiques). Le Pôle hippique tient aussi au maintien d'une activité de reproduction par la location d'écuries à des étalonniers.

À cette dynamique sportive, s'ajoute la mise en valeur culturelle et touristique du site historique : ouverture gratuite

Illustration 1. Spectacle organisé tous les jours de l'été par le Haras de la Vendée



Source : S. Doare, IFCE@ (2016).

Illustration 2. Les Jeudis du Haras à Saint-Lô

Source : Hervé Delaroque (2014).

aux visites, représentations estivales des « Jeudis du Haras » (*illustration 2*), découverte pédagogique des races surtout normandes (8 équidés), visites de groupes, spectacles équestres, expositions temporaires, boutique de souvenirs. Des innovations sont explorées (mise à disposition en 2019 de casques à réalité virtuelle). La stratégie est aussi à la diversification des publics : Journées européennes du patrimoine, concerts, manifestations sportives, privatisation de certains équipements (séminaire, cocktails).

Les deux haras sont ainsi devenus des outils de valorisation des cultures équinées via leur mise en tourisme. Ils ne sont plus des lieux de conservation des patrimoines génétiques, mais de réinvention des patrimoines culturels, dans leur diversité. Cependant, pour être viable, il faut, en retour, que cette nouvelle identité leur permette de devenir des moteurs de développement territorial.

3. Des instruments de développement territorial ?

La mise en tourisme culturel et sportif des deux sites nécessite des restructurations. Elle impose une territorialisation, transformant leurs relations à l'espace. Les Haras nationaux, cœur de la production équine, ont constitué pendant trois siècles des centres polarisant les provinces. La disparition de cette ressource a mis un terme à ce modèle centre/périphérie (Lévy, 2003). Ce dernier doit être remplacé par la mise en place de relations horizontales. En effet, le tourisme se définit comme un « système d'acteurs, de pratiques et d'espaces qui participent de la « récréation » des individus par le déplacement et l'habiter temporaire hors des lieux du quotidien » (Knafou et Stock, 2003). Ce système induit l'intégration multiscale des entités dans les territoires et la création d'interactions entre leurs acteurs, publics et privés.

Le conseil départemental de la Vendée s'efforce de faire entrer son haras dans cette logique. Le dessein est de rééquilibrer les flux touristiques du département. Il a créé une politique de « pass » entre les sept sites culturels départementaux, tout en renforçant la communication sur les grandes stations balnéaires. L'intégration territoriale est donc essentielle à la mise en tourisme du haras. Elle repose sur une bonne articulation entre les acteurs, combinant le pouvoir décisionnel du conseil départemental, qui doit donner l'impulsion politique des projets, et le pouvoir organisationnel tenu par le directeur du haras et son équipe (entretien n° 9 avec le directeur du haras). Elle intègre aussi un management collaboratif, incluant le point de vue des acteurs associés : l'IFCE, les associations de la filière, mais aussi la population locale et les touristes.

À Saint-Lô, la création du syndicat mixte destiné à gérer le haras répond à cette même nécessité d'intégration du site dans le territoire. Ce dernier est toutefois élargi grâce à une articulation des échelles. Ainsi, le dynamisme du site émane de sa gouvernance quadricéphale. Si cette pluralité d'acteurs peut complexifier les échanges, elle est néanmoins une force majeure, selon son directeur, qui affirme :

« Notre principal atout repose sur la gouvernance extrêmement stable du Pôle. Je pense que c'est la seule structure territoriale où les 4 collectivités sont impliquées avec un financement stable, voté dans les statuts. » (Entretien n° 13).

Cette structure conserve, de plus, des relations privilégiées avec l'IFCE, qui met à disposition ses agents. La logique de réseau s'illustre aussi dans le rôle d'interface entre les collectivités et les associations que joue le haras, notamment en organisant leurs événements sur le site.

Néanmoins se pose, pour les deux sites, la question de leur réussite

socio-économique. Les résultats sont à nuancer. Les deux haras génèrent, certes, une dynamisation de leur territoire, au travers de configurations distinctes. Le Haras de la Vendée bénéficie d'un important essor de sa fréquentation touristique, passée de 40 000 visites en 2012 à près de 90 000 en 2017 (entretien n° 10, avec la directrice-adjointe du haras). Il est devenu le second site le plus fréquenté de la Roche-sur-Yon. De même, l'attractivité du Haras de Saint-Lô s'est accrue, mais privilégie le sport aux activités culturelles. Si la fréquentation totale du pôle s'est renforcée entre 2017 (99 659) et 2018 (107 374), seuls 22,8 % relèvent d'activités culturelles et touristiques en 2018 (24 461).

Les deux sites sont aussi générateurs d'emplois. Le Haras de la Vendée fait travailler 8 agents du département et 12 agents de l'IFCE (2017). Le Haras de Saint-Lô emploie 22 personnes sur le site, dont 7 mises à disposition par l'IFCE (2018). Ces derniers doivent être intégrés progressivement dans la structure, afin de pallier le retrait de l'IFCE en 2021. Enfin, les deux haras participent à la valorisation de la filière équine territoriale : le Haras de la Vendée met à disposition des associations d'éleveurs locaux ses infrastructures, afin de les aider à commercialiser leurs produits. À Saint-Lô, la pépinière favorise l'implantation des jeunes cavaliers professionnels en Normandie, en accompagnant leurs projets.

Les deux haras sont donc devenus des outils de développement territorial. Néanmoins, ils ne parviennent pas à atteindre un autofinancement. En Vendée, le coût de l'entretien du patrimoine, des chevaux (13), et des salariés est nécessaire mais élevé. Le site n'atteint un taux de recouvrement que de 20 %. Néanmoins, sa rentabilité progresse : son budget est stable, alors que sa fréquentation a presque doublé depuis 2012, selon son directeur (entretien, n° 9).

À Saint-Lô, si le pôle hippique est dans son ensemble très dynamique (taux de recouvrement de 52 % en 2018), il privilégie le sport et l'élevage. La mise en valeur de ses patrimoines est encore balbutiante. Le nombre de visites des parties historiques est en augmentation (10 % entre 2017 et 2018), mais reste faible (10 887 visites en 2018). Le directeur souhaite refonder la politique touristique du site, en l'intégrant aux missions globales du Pôle. Elle reposerait sur une réorganisation spatiale des activités, séparant espaces de valorisations équinés (élevage, commercialisation) et espaces culturels et touristiques, liés à un projet d'hébergement de qualité. Cette configuration renforcera la bipolarité du Pôle hippique de Saint-Lô, en redonnant une place majeure au haras historique, rendue encore plus nécessaire par l'incendie du 12 juillet 2019.

« C'est un événement tragique mais il nous oblige à repenser ensemble l'avenir du haras, entre conservation et modernité. Le haras de 1882 était novateur : il doit le rester ! »,

affirme le directeur des patrimoines de la Manche (entretien n° 11).

*

* *

Notre analyse permet de démontrer le rôle du tourisme dans la réinvention culturelle des haras, au travers de logiques co-constitutives (Richard, 2000 ; Lazzarotti, 2011). En effet, la perte de leur fonction utilitaire a favorisé leur entrée dans un processus de patrimonialisation, induisant un changement de signifié, dans la conscience collective. Les haras doivent leur survie à leur qualité de « sémiophores » (Pomian, 1987). La reprise par les collectivités de 18 sites, sur les 21 désinvestis par l'État, atteste de leur assimilation à des marqueurs identitaires. Ce phénomène témoigne de l'attachement des populations à leur héritage agricole équin,

traduit par le fait que 18 des 23 sites articulent leur projet autour de la présence de chevaux.

Or cette redéfinition patrimoniale des haras est largement portée par leur mise en tourisme : 18¹⁰ des 23 sites se restructurent autour de leur valorisation touristique totale ou partielle, soit la quasi-totalité des haras demeurés aux mains des pouvoirs publics, à différentes échelles. Le tourisme permet un double processus de valorisation et de réinvention culturelle (Heinich, 2009 ; Hobsbawm et Ranger, 2012), par des choix de la mémoire qu'exige la mise en scène d'objets patrimoniaux (Babelon et Chastel, 1994 ; Sire, 2008). Les Haras nationaux attestent, de plus, de la capacité de cette co-constitution entre tourisme et patrimoine à « faire territoire » (Djament-Tran, 2015). Elle s'illustre par une redéfinition des sites au travers d'une dimension idéelle et matérielle, qui se construit entre rupture et filiation. Les haras passent, dans la conscience collective, d'outils de reproduction génétique, à instrument de valorisation des cultures équinés. Le renouvellement de leur identité comme objets sémiophores combine donc changement d'usages et conservation de valeurs associées (patrimoines du cheval).

Nos deux études de cas confirment cette analyse, en mettant en exergue le rôle essentiel des acteurs sociaux dans ces processus (Bortolotto, 2011). La recodification des haras repose sur l'implication de leurs agents, au travers de configuration différente. Alors que le Haras de la Vendée est dirigé par le conseil départemental, le Haras de Saint-Lô relève d'un syndicat mixte associant la région, le département, l'agglomération et la ville. Ce dernier permet un investissement économique beaucoup plus important, grâce à une répartition des coûts, mais aussi la construction

10. 17 autour du tourisme culturel et 1 (Lions d'Angers) dans le tourisme sportif.

d'un territoire du cheval plus vaste, articulant les échelles, du régional au local. Si les modèles organisationnels se distinguent, ils ont en commun de combiner, à différents degrés, pouvoir décisionnel et concertation. Le Haras de Saint-Lô appartient à un syndicat mixte induisant les échanges, mais il est piloté par un directeur impulsant une dynamique globale. À l'inverse, le Haras de la Vendée émane d'une direction uniquement départementale, mais cette dernière s'adosse à la concertation des acteurs locaux (associations, population) et nationaux (IFCE) intervenant sur le site.

Ces organisations fonctionnent, toutefois, dans des espaces marqués par un fort ancrage culturel équin multiscalair (du local au départemental, voire régional). Leur réussite résulte de la capacité d'entente des communautés autour d'un projet qui les rassemble, au-delà de leurs disparités. Ce caractère fédérateur du cheval n'est cependant pas homogène en France. Si un attachement aux haras existe dans toutes les régions, l'intensité de ce dernier peut varier considérablement d'un territoire à l'autre.

Culture équine partagée et management collaboratif apparaissent comme des facteurs essentiels à la réussite de la redéfinition des haras comme outils de valorisation des patrimoines équins et de développement territorial. Néanmoins, leur rentabilité économique reste complexe.

Elle repose sur une diversification des activités, qui nécessite l'association des acteurs publics et privés. Or cette dernière est facilitée par la création de structures collaboratives de plus grande envergure, intégrant les haras historiques, tels que les Pôles hippiques. Ceux-ci sont favorisés, comme en témoigne Saint-Lô, par une propriété partagée de type syndicat mixte, existant aussi à Lamballe et Hennebont, voire un EPA (Le Pin). La propriété territoriale unique (région, département, agglomération, ville) des haras n'interdit pas, cependant, leur création, mais requiert la mise en place de structures adjacentes, telles que des GIP (Cluny) ou des GIE (Les Rosières).

Ainsi, le cas des Haras nationaux s'inscrit dans le champ de la recherche relatif aux processus de co-constitution tourisme et patrimoine, mettant en exergue leur capacité à permettre des phénomènes de « sémiophorisation », qui n'induisent pas nécessairement de rupture de valeurs, ni de sanctuarisation. Au contraire, l'avenir des sites dépend d'une construction dialogique combinant perpétuation et réinvention constante des cultures équines. Elle repose sur le triptyque territorialisation, collaboration des acteurs et pluriactivité, paraissant seul à même de relever le défi de l'autofinancement, qui demeure difficile à atteindre en raison de coûts de fonctionnement très élevés. ■

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adelman M., Thompson K. (2017). *Equestrian Cultures in Global and Local Contexts*. New York, Springer, 278 p.
- Babelon J.-P., Chastel A. (1994). *La notion de patrimoine*. Paris, Liana-Levi, 142 p.
- Bortolotto C. (2011). *Le patrimoine culturel immatériel*. Paris, MSH, 252 p.
- Bourdieu P. (1987). *Espace social et pouvoir symbolique. Choses dites*. Paris, Minuit, 228 p.
- Bruneau D. (2017). Les villes des haras nationaux. *Espaces et sociétés*, vol. 1, n° 168-169, pp. 89-108.
- Caillaud M. (2003). Une administration au cœur de l'histoire de la Vendée, Le cheval. *In Une tradition en Vendée*, Conseil général de Vendée, pp. 47-57.
- Chevalier V. (2016). Des entreprises Privées dans l'univers associatif sportif. Le cas des établissements équestres. *Sociologies pratiques*, vol. 32, n° 2, pp. 55-64.
- Debray R. (1999). *L'Abus monumental ? Actes des Entretiens du Patrimoine*. Paris, Fayard, 439 p.
- Digard J.-P. (2007). *Une histoire du cheval*. Paris, Actes Sud, 297 p.
- Djament-Tran G. (2015). La (dé)territorialisation et les changements d'échelle du patrimoine. *EspacesTemps.net*, <https://www.espaces-temps.net/articles/la-deterritorialisation-et-les-changements-dechelle-du-patrimoine/>.
- Di Méo G. (2016). Une géographie sociale. *Cybergeo: European Journal of Geography*, <http://journals.openedition.org/cybergeo/27761>.
- Hanna W. A. (1972). Bali in the seventies. *American Universities field staffs reports. Southeast Asia Series*, vol. 20, n° 2, pp. 1-7.
- Hartog F. (2003). *Régimes d'historicité. Présentisme et expérience du temps*. Paris, Seuil, 322 p.
- Heinich N. (2009) *La fabrique du patrimoine*. Paris, MSH, 286 p.
- Helgadóttir G., Sigurðardóttir I. (2008). Horse-based tourism: Community, quality and disinterest in economic value. *Scandinavian Journal of Hospitality*, vol. 8, n° 2, pp. 105-121.
- Hitchcock M., King V., Parnwell M. (2010). *Heritage Tourism in Southeast Asia*. Honolulu, Nias Press, 322 p.
- Hobsbawm E., Ranger T. (dir.) (2012). *The invention of tradition*. Cambridge, Cambridge University Press, 320 p.
- Lazzarotti O. (2011). *Tourisme et patrimoine*. Paris, Belin, 302 p.
- Lévy J. (2003). Centre-périphérie. *In Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, pp. 141-144.
- Lussault M. (2003). Constructivisme. *In Dictionnaire de la Géographie et de l'Espace des Sociétés*. Belin, Paris, pp. 200-201.
- Morin E. (1986). *La Méthode. La Connaissance de la connaissance*. Paris, Seuil, 244 p.
- Pickel-Chevalier S. (dir.). *Tourisme et patrimoines immatériels du cheval. Mondes du tourisme*, à paraître.
- Pickel-Chevalier S. (2015). Can equestrian tourism be a solution for sustainable tourism development in France? *Loisir et Société / Society and Leisure*, vol. 38, n° 1, pp. 110-134, <http://dx.doi.org/10.1080/07053436.2015.1007580>.
- Raulff U. (2018). *Farewell to the horse*. Londres, Penguin History, 449 p.
- Richards G. (2000). Tourism and the World of Culture and Heritage. *Tourism Recreation Research*, vol. 25, n° 1, pp. 9-17.
- Roche D. (2008). *La culture équestre de l'Occident. Le cheval moteur*. Paris, Fayard, 469 p.
- Roche D. (2011). *La culture équestre de l'Occident. La puissance et la gloire*. Paris, Fayard, 493 p.
- Pomian K. (1987). *Collectionneurs, amateurs et curieux. Paris, Venise : XVI^e-XVIII^e siècle*. Paris, Gallimard, 368 p.
- Sire M. A. (2008). *La France du patrimoine*. Paris, Gallimard, 143 p.
- Talon A. (2014). *Le cheval en Normandie*. Bayeux, OREP Éditions, 191 p.
- Tourre-Malen C. (2009). Évolution des activités équestres et changement social en France à partir des années 1960. *Le mouvement social*, n° 229, pp. 41-59.